

**POSTULAT**  
**du groupe PDCC, par la députée (suppl.) Véronique Jenelten-Biollaz, concernant le**  
**Valais, destination aquatique (12.09.2006) 4.049**  
*(en collaboration avec le DTEE)*

83 pour cent de nos hôtes étrangers disent voyager essentiellement pour notre nature et ses paysages. Avec le Rhône, le Valais dispose d'un potentiel touristique largement sous-exploité.

La 3<sup>ème</sup> correction du Rhône sera l'occasion de faire des travaux non seulement sécuritaires, mais aussi des aménagements pour la pratique de sports et de loisirs liés à l'eau.

Nous demandons que le Conseil d'Etat conduise en collaboration avec les partenaires du tourisme valaisan et du développement local, une étude pour la promotion et la mise en valeur touristique du Rhône et de ses affluents et qu'il procède à certains aménagements tels que:

- l'agrandissement des plans d'eau existants et la création de plans d'eau supplémentaires pour la planche à voile et l'aviron;
- le développement des sports de rivières tels que le kayak, le canyoning et l'hydrospeed;
- la création, sur les rives du Rhône, d'espaces destinés à la détente, la baignade et la pêche;
- l'achèvement d'une piste cyclable ininterrompue tout le long du fleuve de Gletsch au Léman.

D'autre part, le Rhône pourrait être un fil conducteur dans les domaines de l'Histoire et de la culture de notre canton par la création d'un circuit touristique d'édifices historiques le long du fleuve.

Les Valaisans seront les premiers bénéficiaires de cette mise en valeur touristique de la plaine du Rhône pour leurs activités de détente. Peut-être, un jour, certains d'entre nous participeront à la "Régate du domaine des Iles" au "Rhône cyclo tour" ou au "Marathon des berges"?

Le Valais se profilera dès lors comme destination "aquatique" hors de nos frontières cantonales, tout en valorisant les espaces naturels de notre canton qui sont les piliers de notre tourisme.

Sion, le 12 septembre 2006  
(10h15)

Groupe PDCC, par  
Véronique Jenelten-Biollaz, députée (suppl.)